

"Devoirs faits": un dispositif de soutien scolaire démarre lundi dans les collèges

Paris, 6 nov. 2017 (AFP) -

Tous les devoirs faits au collège plutôt qu'à la maison pour les élèves qui le souhaitent: cette promesse, censée contribuer à réduire les inégalités entre familles, entre en vigueur lundi et sera étendue l'an prochain au primaire.

"Avec la mesure +devoirs faits+, nous offrons un soutien scolaire gratuit à tous les collégiens pour lutter contre les inégalités", a déclaré le ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer dans un entretien au quotidien 20 minutes.

Certains élèves ne peuvent en effet pas se faire aider à la maison pour effectuer leurs devoirs, d'autres ne disposent pas d'un cadre serein pour les faire. "Il s'agit d'aider les élèves qui ne bénéficient pas des circonstances familiales leur permettant de bien travailler à la maison", a expliqué M. Blanquer.

"La mesure est intéressante car on sait très bien que la question des devoirs est un facteur d'inégalités sociales", estime Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. "Mais sa mise en oeuvre est un peu précipitée, elle intervient alors que les emplois du temps sont déjà calés, et il va falloir s'assurer que ce sont bien les élèves qui en ont le plus besoin qui en bénéficient", souligne-t-elle, interrogée par l'AFP.

Il s'agit d'un nouveau chantier pour le collège, après l'assouplissement de la réforme du collège (avec le retour des classes bilingues) et une modification probable du brevet pour la session 2018.

Cette mesure, qui rejoint une promesse de campagne d'Emmanuel Macron de rétablir des études dirigées au collège, sera appliquée dans les 7.100 établissements français, avant d'être étendue au primaire à la rentrée prochaine.

Elle devrait dans un premier temps concerner environ le quart des collégiens mais "cela pourrait monter à 35% des élèves lorsque le dispositif sera mieux connu", estime le ministre de l'Education.

Concrètement, une heure par jour d'accompagnement - soit quatre heures par semaine - sera proposée aux élèves. Selon les premiers retours, 35% des collèges mettront en oeuvre la mesure en fin de journée et 65% lors de la pause de midi ou des heures de permanence.

- Dispositifs similaires -

Il y aura a minima un accompagnant pour 15 élèves.

Professeurs volontaires payés en heures sup et assistants d'éducation seront mobilisés. Le monde associatif, déjà très présent dans le domaine de l'aide aux devoirs, devrait aussi être impliqué.

S'y ajoutent 7.000 jeunes en service civique. "Mais notre objectif est d'atteindre 10.000", indique le ministre.

"S'agit-il d'études surveillées, d'une simple mise à disposition aux élèves d'un lieu pour faire leurs devoirs ou bien d'une véritable aide méthodologique?", s'interroge Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes-FSU, pour qui les objectifs de cette mesure doivent encore être précisés.

En fonction des buts recherchés, une qualification des personnels assurant sa mise en oeuvre pourrait s'avérer nécessaire.

Une analyse partagée par Hervé-Jean Le Niger, vice-président de la FCPE (fédération de parents d'élèves): "Il faut un accompagnement pédagogique de qualité", a-t-il dit sur RTL, insistant sur le nécessaire "lien" entre "l'équipe qui fait travailler les élèves et leurs professeurs habituels". "Sinon cela n'a aucun sens".

"Il va falloir une vraie coordination au sein des collèges, avec quelqu'un capable d'animer l'équipe de volontaires", prévient aussi Claire Krepper, secrétaire nationale du Se-Unsa.

Elle rappelle que la mesure n'est "pas nouvelle": "Il y a déjà eu moult dispositifs, comme l'accompagnement éducatif", mis en place en 2008 dans les écoles des quartiers défavorisés puis étendu aux collèges, qui proposait aux élèves des activités pédagogiques et éducatives après la classe.

"Là on a un recentrage sur le scolaire", relève Claire Krepper. "Si cela peut déboucher sur une réflexion, en équipe, sur la meilleure manière de faire travailler les élèves en dehors des heures de classe, c'est intéressant", juge-t-elle. Mais "encore faut-il que la mesure soit correctement financée".

Selon Jean-Michel Blanquer, "220 millions d'euros seront destinés à financer ce dispositif pour les collégiens en



PAYS :France
SURFACE :97 %
PERIODICITE :Quotidien



► 6 novembre 2017 - Edition Fil Gen

2018".
ito/tmo/nm

Afp le 06 nov. 17 à 13 47.